



SVP REPONSE URGENTE: Recours contre un cuisiniste

Par **bouba**, le **31/01/2008** à **20:50**

Bonjour,

je me permets de vous solliciter car ma mère a commandé une cuisine fin 2006 qui devait être livrée au mois de mai 2007. Malheureusement, deux semaines avant l'installation(repoussée à fin août), le menuisier est mort. Le commercial a mis 3 mois pour trouver un autre menuisier... Pendant ce temps, ma mère était sans cuisine dans sa nouvelle maison, sans évier... Le commercial lui a promis de l'installer fin novembre mais mi-décembre, toujours rien. Résultat, le menuisier a commencé à l'installer la semaine avant Noël et aujourd'hui elle n'est toujours pas terminée (il manque la hotte, un plan de travail, le bar, des étagères...). De plus, le commercial avait mal pris les mesures, ce qui fait que les raccords ne sont pas parfaits(il y a des espaces),la hotte d'angle ne convenait pas car il n'y a pas un angle de 90 degrés (bien visible sur le plan fourni par ma mère),le four n'est pas à la bonne hauteur car il a mis un grand frigo(ma mère fait 1,57m donc la hauteur du four est dangereuse!), ce qu'elle refusait, l'évier n'est pas du tout comme sur le plan... Bref, une cuisine pas du tout conforme au plan. Alors que faire, quels sont les recours possibles? Combien d'indemnités pouvons-nous demander?Avec tous mes remerciements, sincères salutations.

M.H